

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 29 août 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/53
Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/53 « Stratégie Biodiversité 2022-2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte de la Stratégie Biodiversité 2022-2030 et de son Plan d'action ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 315'000.- TTC pour financer la première étape de mise en œuvre du Plan d'action Biodiversité jusqu'à fin 2025 ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 139'000.- au budget 2022, en augmentation des comptes N° 410.3011.00 et suivants, afin de financer la création d'un poste de chef-fe de projet à 100% au sein du Service de l'environnement ;
5. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2022 en fonction de la date d'entrée en fonction et que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 75 oui et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 30 août 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

